COMPTE RENDU SUCCINCT

<u>Rapporteur</u>: Martine AUBRY

16/445 Procès-verbal de la séance du 17 juin 2016.

Adopté à

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil l'unanimité

Municipal du 17 juin 2016.

16/446 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2123.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des prend acte

articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16/447 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

Par délibération n° 14/340 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste l'unanimité

nominative des Conseillers de guartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à la

démission et à de nouvelles intégrations de Conseillers de quartier.

16/448 Lille Grand Palais - Renouvellement de la DSP à partir du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une délégation de l'unanimité

service public pour l'exploitation de Lille Grand Palais à partir du 1er janvier 2018.

16/449 Théâtre Sébastopol - Renouvellement de la DSP à partir du 1^{er} août 2017.

Adopté à

l'unanimité

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du renouvellement de l'unanimité

la DSP relative à l'exploitation du Théâtre Sébastopol.

16/450 Dérogation au travail dominical dans les établissements de commerce de détail -Adopté à Année 2017 - Avis du Conseil Municipal.

> L'article L.3132-26 du Code du Travail dispose désormais que "dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an". Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2017, 8 dimanches dérogeant au repos dominical dont 7 pour lesquels les dates sont fixées : 15

janvier, 2 juillet, 3 septembre, 3, 10, 17 et 24 décembre.

16/451 Société Publique Locale Euratechnologies - Représentation de la Ville dans les instances de la société - Modification. Adopté à

> Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame AUBRY pour siéger au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPL Euratechnologies, en remplacement de Monsieur Martin DAVID-BROCHEN.

16/571 majorité

Motion de la Majorité municipale : Lille renouvelle son engagement pour l'accueil Adopté à la des réfugiés.

> Le Conseil Municipal mandate le Maire pour mobiliser les moyens dont dispose la Ville afin d'accueillir de façon temporaire ou pérenne des réfugiés et pour coordonner ses actions avec les associations nationales et locales. Par ailleurs, le Conseil Municipal appelle la population de Lille à se mobiliser pour venir en aide aux réfugiés.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Frédéric MARCHAND

HELLEMMES

16/452 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves des écoles Jean Jaurès et Salengro - Année 2016.

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui favorisent le bien être des enfants. A ce titre, l'association de parents d'élèves des écoles Jean Jaurès et Salengro a sollicité un soutien financier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de $400 \in$

16/453 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes (ADACH).

L'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes (ADACH) travaille en partenariat avec la Commune afin de développer, améliorer et dynamiser la ville. Cette année, l'association souhaite porter une touche supplémentaire en améliorant les illuminations et décorations de l'Espace des Acacias, lors des prochaines fêtes de fin d'année. Elle sollicite à ce titre un soutien financier exceptionnel de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 €à l'association.

16/454 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Politique de la Ville - Subvention à l'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté.

Dans le cadre de la programmation 2016, l'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté (AISSMC) a déposé le projet « affiche ta citoyenneté ». Ce projet a pour but de mobiliser un groupe de jeunes de 16 à 25 ans et de leur permettre de s'exprimer à partir du vecteur affiche. A ce titre, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de 1.500 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

16/455 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Opération Eté 2016 - Subvention complémentaire à l'association Club Léo Lagrange.

La Commune d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes, acteur de premier ordre et partenaire privilégié de la Commune dans le cadre de sa politique jeunesse, organise chaque année des accueils de loisirs pour les 12−17 ans et sollicite la Commune d'Hellemmes pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 10.711,20 €

16/456 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association "ASSO PICH".

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Afin de poursuivre son action et de se doter en matériel pédagogique, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 300 €

16/457 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association sportive Amicale Laïque de la Barrière.

Depuis deux ans, la section acrogym de l'Amicale Laïque de la Barrière est en plein essor. Afin de faire face aux frais supplémentaires engendrés par son évolution, le club a sollicité un soutien financier exceptionnel de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 800 €

16/458 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Les Blouses Bleues.

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ces domaines afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. L'association a déposé le projet "le droit de rêver" et a, à ce titre, sollicité une aide financière de la commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4.000 €

16/459 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association En Avant Hellemmes.

L'association En Avant Hellemmes a pour objectif l'organisation de braderies et de festivités dans le but de récolter de l'argent afin d'aider l'ASH Football dans sa politique de développement sportif en direction des jeunes. Afin de compenser les frais supplémentaires dus au renforcement de sécurité lors de la manifestation du 11 septembre dernier, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 €

16/460 Commune associée d'Hellemmes - Mise en œuvre des rythmes scolaires – Adopté à Convention entre la Ville et Canopé Lille - Avenant à la convention du l'unanimité 5 novembre 2014.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre depuis la rentrée de septembre 2014, la Ville de Lille a souhaité s'appuyer sur des partenaires reconnus pour leur expertise pédagogique et offrir aux enfants des supports et des contenus éducatifs ludiques. Au vu du succès de cette collaboration et de la richesse du partenariat entre la Ville et Canopé Lille, la Commune associée d'Hellemmes, engagée également dans la démarche du Projet Educatif Global, a souhaité pouvoir bénéficier de ce partenariat. C'est pourquoi il est proposé un avenant n° 2 à la convention.

Rapporteur: Roger VICOT

LOMME

16/461 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Subvention 2016.

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen, en matière de droit de la sécurité sociale et de droit du travail. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 €à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, au titre de l'année 2016.

16/462 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation - Subvention 2016.

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes procure notamment aux Lommois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, et met à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.882 € à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes, au titre de l'année 2016.

16/463 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord - Subvention 2016.

Dans le cadre de la convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen, la Commune arrête le montant de la subvention annuelle versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (CDAD du Nord) sur la base des nombreuses activités développées par le CDAD du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 €au CDAD, au titre de l'année 2016.

16/464 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Subvention 2016.

Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Le CIDFF dispense également des informations aux partenaires de la Maison du Citoyen et aux acteurs sociaux ainsi qu'un suivi par une psychologue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, au titre de l'année 2016.

16/465 Adopté à

Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 1.292,50 ۈ Lomme Gymnastique Rythmique, 500 ۈ l'OSML Cercle Pongiste, 1.500 €à Lomme Basket Club et 2.500 €à Lomme Lille Métropole Handball.

16/466 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Subvention à l'association "APE Collège Jean Jaurès".

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association « APE Collège Jean Jaurès » qui organise l'exposition « Briqu'Expo » sur le thème « Cinéma et télévision des années 80 ».

16/467 Adopté à

Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.

l'unanimité Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, et du modèle de convention annexé, une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et matériels ont été élaborées avec les associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions entre la Ville et ces associations.

16/468 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité 2016.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et « Commerçant de France » lancent l'opération "Les rendez-vous du commerce 2016". Cette année encore, la Ville soutient cette action qui a pour objectif principal de créer un temps fort pour le commerce de proximité. Un jeu-concours est organisé, doté de 26 lots. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais occasionnés par l'attribution des lots et l'achat des kits à la Chambre de Commerce, pour un total de 3.000 €

16/469 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Action PEG 2016-2017 "Coup de Pouce".

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (PEG), la Commune mobilise le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Lomme, avec les "Clubs Coup de Pouce" en lecture-écriture pour les classes de CP. Le CLAS peut être subventionné par la CAF du Nord dans la limite du plafond de 7.379 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2.398 €par action. Une subvention de 4.796 € est donc sollicitée auprès de la CAF du Nord pour l'année scolaire 2016/2017. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la déclinaison du dispositif CLAS pour 2016/2017 et d'autoriser la signature des conventions de subventionnement.

16/470 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs représentants.

Le prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssée, médiathèque de Lomme, et le Théâtre Octobre. Les usagers de l'Odyssée et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un prix de 500 € au lauréat du Prix du Marais 2016 et d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants.

16/471 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Déclassement d'un terrain communal situé rue de Lompret à Lomme.

Par arrêté du 5 février 2016, il a été décidé la désaffectation d'une emprise communale à usage direct du public en tant que terrain de football sis à Lomme, rue de Lompret, pour une contenance de 5 720 m² environ. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le déclassement de ce bien.

16/472 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Quartier de la Mitterie - Rénovation urbaine du secteur d'habitat social Vilogia - Avenant au protocole d'accord de partenariat.

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal s'est engagé en faveur de la rénovation urbaine du quartier de la Mitterie à Lomme via la signature d'un protocole d'accord entre les 3 partenaires du projet : la Ville de Lille - Commune associée de Lomme, Lille Métropole et le bailleur social Vilogia. Depuis 2014, le bailleur Vilogia a fait part aux partenaires de difficultés financières concernant l'équilibre global du projet. Le projet a subi une phase d'arrêt. Diverses évolutions dans la programmation et le financement du projet nécessitent donc aujourd'hui d'actualiser le protocole signé en 2010 afin de stabiliser les engagements des trois partenaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au protocole d'accord de partenariat et d'autoriser sa signature.

16/473 Adopté à la majorité

Commune associée de Lomme - Avis sur modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La Métropole Européenne de Lille engage une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. La Commune de Lomme est concernée pour 3 points : rue du Grand But (étendre la zone UX sur les zones UXr et AUCa), avenue Roger Salengro (suppression de l'emplacement réservé de superstructure n° 18) et métro Saint-Philibert (suppression de l'emplacement réservé de superstructure n° 70). Conformément à la délibération de la MEL et au Code de l'Urbanisme, les dossiers feront l'objet d'une mise à disposition du public. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur la modification simplifiée relative aux trois points définis ci-dessus.

Rapporteur: Pierre de SAINTIGNON

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

16/474 Adopté à l'unanimité Quartier de Lille-Sud - Immeuble situé à Lille 21 rue du Faubourg des Postes -Résiliation amiable du bail commercial avec l'auto école Conduite Plus.

La Ville met à disposition de la société Conduite Plus, ex auto-école Demeyer, des locaux situés au 21 rue du Faubourg des Postes à Lille. Ces locaux sont propriété de la MEL. Ils sont mis à disposition de la Ville par convention du 23 octobre 2001. Conduite Plus a fait part à la Ville de ses difficultés financières et de son obligation de fermer le local de Lille à compter du 1er septembre prochain. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la résiliation amiable du bail à la date du 15 octobre 2016.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

16/475 Adopté à l'unanimité Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, adultes relais et coordinateurs -Subventions - Conventions - Subvention au collège Lévi Strauss.

Afin de soutenir le dispositif des emplois d'avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés et résidant notamment dans les quartiers Politique de la Ville, la Ville de Lille accompagne les associations pour la création d'emplois d'avenir en lien avec l'Etat, et ce dans le cadre des priorités de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose de renouveler son soutien au cofinancement de trois emplois d'avenir et deux coordinateurs des emplois d'avenir dans cinq associations. De plus, la Ville de Lille a décidé de soutenir les associations initiant des médiations dans le cadre du Contrat de Ville via le dispositif « adultes-relais » en renouvelant son soutien à six postes d'adulte relais dans deux associations. Enfin, la Ville de Lille propose de verser une subvention au collège Lévi Strauss pour l'action "Dispositif non nageurs".

16/476 Adopté à l'unanimité

Signature de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les bailleurs signataires des contrats de ville bénéficient de l'abattement pour l'ensemble de leur patrimoine social déclaré (logements anciens supérieurs à 15 ans) et situé dans les 1 500 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, pour la durée des dits contrats. En contrepartie de cet abattement, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. A ce titre, la Ville de Lille doit mettre en place une convention d'application avec les 8 bailleurs qui prétendent à cet abattement sur son territoire que sont Lille Métropole Habitat, Vilogia, SIA-LTO Habitat, Ina3F, Partenord Habitat, Logis Métropole, ICF Habitat, Habitat du Nord et ce pour la durée du Contrat de Ville.

CITOYENNETÉ

16/477

Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (6 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (1 demande de subvention), Fives (1 demande de subvention), Lille-Sud (5 demandes de subventions), Lille-Moulins (7 demandes de subventions), Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (2 demandes de subventions), Vieux-Lille (1 demande de subvention) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

Rapporteur: Lise DALEUX

PARC ZOOLOGIQUE

16/478 Parc zoologique - Mise en place d'un droit d'entrée.

Adopté à la majorité

Avec une fréquentation annuelle moyenne de 850 000 visiteurs, le parc zoologique de Lille est le 1er site touristique du Nord/Pas-de-Calais et le 22ème au niveau national. En plein cœur de ville, au pied des remparts de la Citadelle, il fait voyager le promeneur à travers la présentation de 70 espèces de la faune mondiale et de 350 animaux. La Ville de Lille souhaite, pour la réouverture du parc zoologique en 2017, rendre effective une politique de tarification des entrées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un droit d'entrée au parc zoologique de Lille, à compter de sa réouverture 2017, et d'approuver l'application des tarifs mentionnés ainsi que les principes de gratuité.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

16/479 Adopté à l'unanimité Règlement local de publicité (RLP) - Définition des orientations dans le cadre de l'élaboration du règlement métropolitain.

La loi du 12 juillet 2010 a transféré la compétence d'élaboration, de révision et de modification du règlement local de publicité (RLP) à la Métropole Européenne de Lille. Dans le cadre de ce transfert, la Ville doit définir les orientations et prescriptions qu'elle souhaite voir intégrer dans le RLP métropolitain. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce que les orientations du RLP lillois, fixées par arrêté n° 8949 du 23 octobre 2007, servent de base à l'élaboration du RLP métropolitain.

GESTION DE LA VOIRIE

16/480 majorité

Requalification du secteur des deux portes - Avenant n° 1 au marché de maîtrise Adopté à la d'oeuvre - Autorisation de signature.

> La Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille ont engagé, dans le cadre d'une convention de groupement de commande, la restructuration urbaine du secteur dit des deux portes au sud de Lille. Suite au phasage de l'opération souhaité par la MEL, le maître d'oeuvre a dû revoir l'ensemble de ces études et sollicite, à ce titre, une rémunération complémentaire. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avis n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

16/481 Adopté à

Aménagement d'un passage couvert dans la Halle F7 sur le site Fives Cail Babcock dans le cadre de l'aménagement de la ZAC - Demande de subvention l'unanimité Admission en recettes.

> Dans le cadre du renouvellement urbain, la Métropole Européenne de Lille a lancé un appel à projet pour la priorité d'investissement 6e de l'axe 4 du FEDER qui concerne la reconversion de friches industrielles. Le passage couvert qui se situe dans l'ancienne halle F7 du site Fives Cail Babcock répond aux critères de financement. C'est en ce sens qu'il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel au regard du dossier FEDER et d'admettre en recettes la subvention attendue.

FÊTES ET ANIMATION

16/482 Association Les Amis des Géants de Lille - Attribution d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

L'association Les Amis des Géants de Lille sollicite la Ville de Lille pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 1.500 €pour la réfection de certains géants.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

16/483 Risques naturels et technologiques - Mise à disposition de la Ville de données numériques relatives aux ouvrages de transport de gaz naturel - Convention l'unanimité entre GRTgaz et la Ville.

Dans un principe de prévention et de gestion du risque urbain, la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes souhaitent signer une convention avec GRTgaz. Cette convention a pour objet la transmission des données du réseau de transport de gaz naturel transmises par GRTgaz. Ces données seront incorporées dans un système d'information géographique et cartographiées afin de les mettre en relation avec la base de données des risques urbains en vue d'identifier les zones d'exposition aux risques des populations. Ce travail contribuera à la politique de gestion des risques de la Ville de Lille et de ses communes associées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre GRTgaz et la Ville permettant cette mise à disposition de données.

16/484 Amélioration Adopté à pour la Préliunanimité 2016-2017.

Amélioration de la qualité de l'air - Convention d'objectifs entre l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Ville - Année 2016-2017.

Expert dans le domaine de l'air, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) accompagne la Ville de Lille depuis maintenant plusieurs années dans la mise en place de ses actions pour favoriser une meilleure qualité de l'air intérieur comme extérieur. Pour l'année 2016-2017, il est proposé de conclure une nouvelle convention avec l'APPA afin que cette dernière porte les actions suivantes : organisation et mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation de la population sur la thématique "qualité de l'air et santé" ; poursuite et renforcement du volet formation du projet "Scol-Air : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la Ville de Lille". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention afférente entre l'APPA et la Ville et d'autoriser le versement d'une subvention de 12.500 € à l'association pour permettre la réalisation de ces actions.

16/485 Adopté à l'unanimité Mise au point d'une solution de confortement de puits d'extraction - Convention de partenariat scientifique entre l'INERIS, le CEREMA et la Ville.

Depuis 2011, les services municipaux assurent la prévention et la gestion des risques liés aux carrières souterraines. Sur le territoire lillois, la grande majorité des effondrements sont liés à des ruptures des bouchons de fermeture des puits d'extraction. Face à cette situation, la Ville de Lille, le CEREMA et l'INERIS souhaitent développer une nouvelle solution préventive à base de géotextile. Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de partenariat scientifique entre le CEREMA, l'INERIS et la Ville. Le coût pour la Ville de ce projet s'élève à 8.000 € soit 8 % du coût total du projet. La participation à ce projet permettra à la Ville de Lille de compléter ses connaissances sur la question des travaux sur cavités souterraines et d'y apporter des solutions préventives innovantes à destination des citoyens. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat scientifique entre l'INERIS, le CEREMA et la Ville permettant la réalisation de ce projet.

16/486 Adopté à l'unanimité

Projet Scol-Air - Subvention 2016 - Avenant à la convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord - Pas-de-Calais- Picardie et la Ville.

Depuis 2013, la Ville de Lille pilote le projet Scol-Air, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles de la ville dans le but de protéger la santé des enfants et des personnes y travaillant. Pour ce faire, des actions ont été déclinées grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 182.000 €pour l'année scolaire 2013-2014. Depuis, ce projet a été intégré au contrat local de santé de la Ville de Lille et fait l'objet depuis d'un financement annuel dans le cadre de la convention de subventionnement 2013-2016 signée avec l'ARS. Pour l'année 2016-2017, la Ville de Lille va de nouveau bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 10.000 € pour la réalisation des actions basées sur trois axes : la surveillance, la formation/sensibilisation et l'amélioration des pratiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention entre l'ARS et la Ville relatif au projet ScolAir prévoyant, notamment, le versement de cette subvention à la Ville.

16/487 Réalisati Adopté à la Ville d' l'unanimité d'offres.

Réalisation d'analyses de sols et d'eaux, d'études sur le patrimoine foncier de la Ville de Lille et des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Appel d'offres.

Dans un principe de prévention, la Ville de Lille, ainsi que ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme, souhaitent réaliser des études de sols et des plans de gestion, des analyses des risques résiduels sur un certain nombre de terrains, propriétés de la Ville de Lille ou de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme, et réaliser un certain nombre d'analyses de sols sur des sites municipaux. Afin de permettre la réalisation de cette prestation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, notamment, autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les pièces du marché afférent.

Rapporteur: Charlotte BRUN

PROJET EDUCATIF GLOBAL

16/488

Adoption de l'actualisation de Lille éduc', le Projet Éducatif Global de Lille,

Adopté à

Lomme et Hellemmes.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau Projet Educatif Global de Lille, Lomme et Hellemmes.

16/489 Adopté à Mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) - Conventions entre

Adopté à la Ville et les associations.

l'unanimité

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, la Ville a lancé un appel à projet à destination des associations. Il a été convenu de conclure avec les associations retenues une convention de mise en œuvre de projets pour l'année scolaire 2016/2017 en direction des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de Lille. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, afin de leur permettre de remplir leur mission, pour un montant total de 360.279 €

16/490

Projet Éducatif Global - Associations Petite Enfance - Subventions 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations pour la mise en œuvre d'activités en direction des tout petits et de leurs familles, pour un montant total de 21.100 €

Rapporteur: Dalila DENDOUGA

MÉDIATION

16/491 Adopté à l'unanimité Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Subvention au Conseil départemental d'accès au droit du Nord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle de 7.000 € au Conseil départemental d'accès au droit du Nord pour les activités qu'il développe en matière d'accès au droit à destination des personnes qui en sont les plus éloignées.

Rapporteur: Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

16/492 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Âgées.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 26.150 €, au regard d'un projet particulier identifié à destination des seniors lillois et proposé à la Ville de Lille par le biais de l'appel à projet 2016 de la délégation Personnes Âgées.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

16/493 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre Adopté à des maraudes.

l'unanimité

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations, pour un montant total de 26.921 €

Rapporteur: Akim OURAL

JEUNESSE

16/494 Adopté à l'unanimité Politique Jeunesse de la Ville de Lille - La Jeunesse : Une chance pour la ville -La Jeunesse dans la ville : une chance pour Lille.

Les jeunes lillois sont une chance pour la ville. La Ville de Lille conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste en direction des différentes jeunesses de son territoire. Pour mener à bien ses projets, elle a répondu à l'appel à projets national du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour la jeunesse en 2015. Rejointe par la MEL, elle en est aujourd'hui lauréate. Les crédits obtenus permettront de renforcer les actions et d'innover pour développer le pouvoir d'agir des jeunes en matière d'insertion économique, d'engagement et de mobilité.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

16/495 Adopté à l'unanimité Sollicitation de subvention FEDER numérique - Autorisation du portage d'un dossier commun par la Métropole Européenne de Lille - Admission en recettes.

La Ville de Lille souhaite solliciter des financements européens au titre du Programme Opérationnel Régional FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour soutenir la mise en œuvre de projets liés au développement des usages numériques. Les modalités du volet "numérique" du programme FEDER prévoient le dépôt d'un dossier unique porté par la MEL, auprès de l'autorité de gestion (le Conseil Régional des Hauts de France).

Adopté à

16/496

Mise en oeuvre d'une action de découverte et d'expérimentation électronique et informatique pour les enfants et leurs familles dans le quartier de Fives l'unanimité Subvention à l'association ATD Quart Monde.

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association ATD Quart Monde afin de lui permettre de mettre en oeuvre une action de découverte et d'expérimentation électronique et informatique sur les sites Amiral Courbet et la résidence des Jardins de Fives.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

16/497

Conseil Lillois de la Jeunesse - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Lillois de la Jeunesse (CLJ) a été créé en 2009. Au cours de ses différents mandats, son fonctionnement a évolué pour s'adapter au mieux aux attentes et compréhension des jeunes. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter des modifications mineures du règlement intérieur du CLJ.

Rapporteur: Bernard CHARLES

AGENDA 21

16/498 Adopté à Attribution d'une subvention à l'association Entrelianes - Avenant n° 1 à la

convention.

l'unanimité

Dans le cadre de la convention conclue le 22 juillet 2016 entre la Ville et l'association Entrelianes, et au titre du projet "Mon quartier Lille-Sud est un écosystème", la délégation Développement Durable propose d'octroyer à l'association Entrelianes une subvention de 3.000 €afin de lui permettre de mobiliser les habitants autour de chantiers participatifs de plantation à l'automne 2016.

16/499

Contribution à l'Agenda 21 - Subvention à l'association Magdala.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'Agenda 21, de reconduire le soutien financier à l'association Magdala à hauteur de 4.000 €pour les actions de sensibilisation à l'eau et à la lutte contre le gaspillage alimentaire qu'elle mène en direction d'un public en difficulté socio-économique.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Marion GAUTIER

CULTURE

16/500 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à

l'unanimité En accord avec les axes politiques, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le

versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 11.000 €

16/501 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres

à venir et décider de poursuivre les prêts validés par anticipation.

16/502 Maisons Folie de Wazemmes, de Moulins et le Flow (Centre Eurorégional des Adopté à Cultures Urbaines) - Convention de partenariat média avec RCV.

l'unanimité

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties dans le cadre d'une association autour des programmations de saison 2016-2017, dans l'objectif d'accroître le rayonnement et la visibilité des parties.

16/503 Maison Folie Moulins - Festival "Pas Cap ?" - Convention de partenariat avec le Théâtre Populaire du Nord (Théâtre Massenet).

l'unanimité

Le Théâtre Massenet sollicite un partenariat avec la Ville de Lille, maison Folie Moulins, dans le cadre du Festival "Pas Cap ?". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention afférente.

16/504 Palais des Beaux-Arts - Subvention de Pôle Emploi.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la subvention de Pôle

Emploi d'un montant de 1.500 €pour l'organisation d'ateliers facilitant l'arrivée à l'emploi.

16/505 Palais des Beaux-Arts - Subvention de la fondation Idkids.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la contribution de 10.000 €

de la fondation Idkids pour l'organisation d'ateliers à destination d'enfants en situation de

handicap.

16/506

Palais des Beaux-Arts - Mécénats pour la restauration des statues d'Orchies.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les mécénats de diverses PME afin de contribuer au financement de la restauration des statues d'Orchies. Cette restauration est estimée à 36.690 € TTC et le mécénat recueilli s'élève à 51.200 € Le reliquat de ce dernier sera utilisé pour la restauration d'autres oeuvres du département Moyen Age.

16/507

Palais des Beaux-Arts - Mécénats Anber et Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le mécénat de la Caisse des

Dépôts et Consignations à hauteur de 7.000 € et la subvention de la fondation Anber de

43.100 € pour des projets pédagogiques à destination d'enfants en difficulté.

16/508

Palais des Beaux-Arts - Donation d'une plaque en faïence de 1755-1790.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation d'une plaque en

faïence datant de 1755-1790.

16/509

Palais des Beaux-Arts - Réaménagement de l'atrium - Mécénat Orange.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le mécénat de compétence

d'Orange pour améliorer le réseau wifi du musée, évalué à 18.000 €TTC.

16/510

Palais des Beaux Arts - Partenariat avec l'association Wikimédia France -

Adopté à

Avenant à la convention du 4 décembre 2015 pour une collecte publique

l'unanimité d'archives sur l'histoire du Palais des Beaux-Arts.

Le Palais des Beaux-Arts souhaite effectuer une collecte d'archives en ligne via Wikimédia avec laquelle la Ville de Lille a déjà signé un partenariat toujours en vigueur depuis juillet 2015.

16/511 Adopté à l'unanimité Palais des Beaux-Arts - Coproduction de l'exposition Jean-François Millet avec

la Réunion des Musées Nationaux - "USA - Icône vs Icon".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la coproduction de l'exposition Millet avec la Réunion des Musées Nationaux du 14 octobre 2017 au 22 janvier 2018.

Rapporteur: Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

16/512

Coopération multilatérale - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations porteuses de projets de coopération internationale et/ou européenne : 5.000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 3.274,23 € à l'association Histoire de Savoir(s), 7.800 € à l'association Centre Régional de Documentation et d'Information pour le Développement, 2.000 €à la Fondation de Lille et 1.500 ۈ l'association The sustainable Food Change.

16/513 Adopté à Subventions à diverses structures : Mission Locale et école Samain-Trulin

OCCE Nord Pas de Calais.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes : 5.000 ۈ la Mission Locale pour le dispositif d'aide à la mobilité européenne des jeunes et 2.000 € à l'école Samain-Trulin pour un projet d'échange avec l'école Rothwell de Leeds.

16/514 Adopté à la Coopération Lille-Naplouse - Subventions à diverses associations et structures.

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'octroi des subventions suivantes : 4.000 € à l'association Help Doctors pour le renouvellement du matériel dentaire du dispensaire médical de la vieille ville de Naplouse, 4.824 €à l'Université Lille I pour l'accueil d'étudiants nabulsis dans le cadre du programme de bourses à coûts partagés et 6.950 € à l'Université Lille I pour la mise en place d'ateliers, l'accueil d'étudiants nabulsis et l'envoi d'étudiants lillois à Naplouse dans le cadre du projet développement urbain/patrimoine co-financé par le Ministère des Affaires Etrangères.

16/515 Adopté à la Le Partenariat. majorité

Coopération décentralisée Lille- Saint-Louis - Subvention à l'association

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Le Partenariat pour la phase II du projet Biogaz mis en œuvre avec notre ville partenaire de Saint-Louis du Sénégal.

16/516

Coopération bilatérale Lille-Erfurt - Subvention au lycée Michel Servet.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 €au lycée Michel Servet pour la mise en place d'un projet d'échange d'apprentis avec un lycée de notre ville partenaire Erfurt (Allemagne).

16/517

Coopération décentralisée Lille-Oujda.

Adopté à la majorité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations porteuses de projets de coopération internationale avec notre ville partenaire Oujda : 4.000 €au Service Civil International, 21.765 €à l'association France Volontaires, 3.000 €au Collectif Renart et 3.500 €à la délégation régionale de la région des Hauts de

France de l'Ordre International des Disciples d'Auguste Escoffier.

16/518 Adopté à la majorité Coopération décentralisée Lille-Oujda - Admission en recette d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en recette la somme de 57.500 € correspondant à une subvention versée par l'Etat à la Ville en trois fois. Elle est allouée à cette dernière à la suite de sa réponse à l'appel à projet franco-marocain du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International effectuée dans le cadre du Projet de Coopération décentralisée pour une Énergie Durable, mis en oeuvre avec la Commune d'Oujda.

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

16/519 Adopté à l'unanimité Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Protocole de préfiguration.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain prévoit une première phase de contractualisation financière sous la forme d'un protocole de préfiguration métropolitain, annexe du Contrat de Ville. Ce protocole de préfiguration vise à financer l'ingénierie et les études déployées dans la phase pré-opérationnelle du projet de renouvellement urbain pour en préciser les objectifs et les conditions de mise en oeuvre. Il conduira à l'élaboration et la signature de la convention financière pluriannuelle par secteurs de projet. Sont concernés sur le territoire lillois : dans le QPV Secteur sud au titre des quartiers d'intérêt national, Concorde à Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes ; et dans le QPV Secteur ouest au titre des quartiers d'intérêt régional, Les Aviateurs aux Bois-Blancs. Il autorise par ailleurs le financement de deux opérations de relogement-démolition à Faubourg de Béthune (2-12 boulevard de Metz) et à Lille-Sud (2-4, rue Jean-Baptiste Clément).

Rapporteur: Marc BODIOT

COLLÈGES ET LYCÉES

16/520 Adopté à

Construction du lycée international des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation sur l'ancien site industriel Fives Cail Babcock dans le quartier l'unanimité de Lille-Fives - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature.

> Dans le cadre du chantier de construction du nouveau lycée sur le site FCB, des ajustements aux travaux en cours sont rendus nécessaires. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des avenants avec les entreprises concernées.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

16/521 Mise à disposition d'un agent municipal auprès du Commissariat général à Adopté à l'égalité des territoires - Information au Conseil Municipal - Actualisation l'unanimité du tableau des emplois.

> La Ville de Lille a convenu de mettre à disposition M. Frédéric VION, administrateur hors classe titulaire, pour exercer les fonctions de délégué du gouvernement. Par ailleurs, il est proposé la création d'un emploi d'administrateur territorial à temps complet au tableau des emplois.

16/522 Adopté à l'unanimité

Mise à disposition d'un agent municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille - Information au Conseil Municipal.

La Ville de Lille accepte de mettre à disposition, auprès du CCAS de Lille, Mme Lucile COLARD, directrice d'établissement sanitaire, sociale et médico-social hors classe titulaire, recrutée par voie de détachement dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux au grade d'administrateur hors classe, pour exercer les fonctions de directrice de l'EHPAD.

16/523 Maison de l'habitat durable - Appui à des démarches collectives de rénovation.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé de recourir aux compétences d'un thermicien pour poursuivre les animations des ateliers collectifs destinés au public de la Maison de l'Habitat Durable. Les bénéficiaires de ces parcours rénovation sous forme d'ateliers collectifs seront des propriétaires ou copropriétaires de Lille, Hellemmes et Lomme.

16/524 Adopté à l'unanimité

Convention de collaboration de recherche entre la Ville et le Conservatoire National des Arts et Métiers.

Dans le cadre de la politique Ressources Humaines d'amélioration continue des conditions de travail et de prévention des risques professionnels, il est proposé d'engager avec le Conservatoire National des Arts et Métiers un partenariat de recherche-action pour une durée de 24 mois. Ce projet a pour objectif d'analyser l'activité et d'accompagner la réflexion sur le travail et son organisation au sein des services de la Propreté publique. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention avec le CNAM.

16/525 Adopté à l'unanimité

Régime indemnitaire - Application d'un abattement pour certains agents contractuels.

Le Gouvernement a décidé la mise en œuvre du protocole national de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) prévoyant notamment un dispositif permettant d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires pour augmenter leur pension de retraite. Or, ce dispositif, qui se caractérise en particulier par l'application d'une mesure d'abattement sur le régime indemnitaire perçu par les fonctionnaires, remet en cause l'équilibre qui s'inscrivait jusqu'à présent dans la structuration indemnitaire existante avec les agents contractuels. Dans le souci du maintien de cet équilibre, il est proposé d'appliquer, pour les agents non titulaires recrutés sur un emploi permanent par référence à un cadre d'emplois qui effectuent au moins un mi-temps, un abattement sur le régime indemnitaire qui leur est actuellement versé.

16/526 Adopté à l'unanimité

Déplacement temporaire du personnel et des élus - Actualisation des modalités de règlement des frais.

Cette délibération a pour objet d'actualiser les modalités de remboursement des frais engendrés par les déplacements professionnels des agents et des élus de la Ville.

Rapporteur: Xavier BONNET

COMMERCE

16/527 Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses unions l'unanimité commerciales.

Fin 2016, les unions commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. La subvention totale sollicitée au titre du Plan local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 39.156,01 € dont 19.137,73 € pour la Ville, au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'Union des Commerçants, Artisans, Créateurs du Vieux-Lille et le versement des subventions à plusieurs unions commerciales.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

16/528 Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et Adopté à des Services - Opérations d'animation et de promotion des marchés de plein l'unanimité air - Subventions à diverses associations commerciales.

L'association Caulier Fives Animation et le Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. La subvention totale sollicitée au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 8.778 €dont 4.851,31 €pour la Ville, au titre de la délégation Marchés de plein air. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec le Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord et le versement des subventions.

Rapporteur: Antony GAUTIER

SPORT

16/529 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions

à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 23.300 €

16/530 Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses associations sportives.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions à diverses associations sportives qui participent activement à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées dans le milieu sportif, pour un montant total de 14.950 €

16/531 Travaux d'aménagement de divers équipements sportifs - Métropole Européenne Adopté à de Lille - Fonds de concours - Admission en recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la sollicitation de fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille afin de financer partiellement des travaux d'investissement dans des équipements sportifs ainsi que d'admettre en recettes, en temps opportun, lesdits fonds de concours.

16/532 Opération d'aménagement du parc des nouveaux sports et du site du Barnum Adopté à dans le cadre de Lille 2004 - Quitus - Solde du mandat confié à la SAEM l'unanimité SORELI.

La Ville de Lille a confié, par voie de mandat, à la SAEM SORELI l'opération d'aménagement du parc des nouveaux sports et du site du Barnum dans les quartiers de Lille-Moulins et de Lille-Sud. L'opération étant terminée, la SAEM SORELI sollicite le quitus de son mandat. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à délivrer le quitus demandé, autoriser l'émission d'un titre de recette d'un montant de 34.279,74 € à l'encontre de la SAEM SORELI afin de solder le mandat, et admettre en recette cet excédent de trésorerie disponible sur le compte du mandataire.

Rapporteur: Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

16/533 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes handicapées.

Adopté à

l'unanimité La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 18.620 €

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

16/534

Subventions 2016 destinées aux associations oeuvrant pour l'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à deux associations, pour un montant total de 3.256 €

16/535 Adopté à l'unanimité Service civique - Session de novembre 2016 - Affectation des volontaires - Contrats d'engagement et de mise à disposition - Indemnités.

La Ville de Lille s'engage dans le dispositif du service civique depuis 2006. Pour la prochaine session de novembre 2016, la Ville de Lille accueillera 40 nouveaux jeunes volontaires. Mobilisés pour favoriser le lien social et lutter contre l'isolement des Lillois les plus vulnérables, les jeunes volontaires du service civique développeront les missions engagées par leurs prédécesseurs à la Ville de Lille, au CCAS de Lille et dans les sections du Centre d'Action Sociale des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des contrats d'engagement de service civique et des contrats de mise à disposition de volontaire auprès des établissements publics locaux susvisés.

16/536 Adopté à l'unanimité Maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté - Convention de partenariat entre ILEO, la MEL, la Ville de Lille et le CCAS de Lille.

La Métropole Européenne de Lille, en liaison avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité. Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et ILEO ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable ». Il s'articule autour d'actions de prévention et de soutien financier. Pour cela, la MEL et ILEO proposent aux communes et à leur CCAS de signer une convention quadripartite. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention de partenariat.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Dominique PICAULT

BUDGET

16/537 Adopté à l'unanimité Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. La Ville de Lille souhaite recourir à ce service pour vendre certains de ses biens anciens et sans utilité. Le service proposé est complet, gratuit et sécurisé. Une taxe domaniale de 11 %, en sus du prix d'adjudication, à la charge de l'acheteur, constitue la base de financement de la DNID. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, d'autoriser le Commissariat aux ventes des Domaines de Lille de procéder à la vente des matériels municipaux dont la liste est précisée dans le projet de délibération.

16/538 Adopté à l'unanimité de Lille.

Dissolution des budgets annexes des Pompes Funèbres de Lomme et d'Hellemmes et fusion des budgets annexes au sein du budget annexe des Pompes Funèbres

Suite à la fusion des budgets annexes des Pompes Funèbres, il y a lieu de réunir les budgets annexes des Pompes Funèbres de Lomme et d'Hellemmes au sein du budget de Lille.

16/539 majorité

Exercice 2016 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme Adopté à la et crédits de paiement - Décision modificative n° 2.

> Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

16/540 majorité

Exercice 2016 - Programmes d'équipement de la section d'investissement -Adopté à la Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision modificative n° 2 - Ajustement et clôture.

> Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en investissement et de clôturer certaines autorisations de programme dont les opérations sont soldées.

Séance du 7 octobre 2016

Rapporteur: Julien DUBOIS

ARCHIVES

16/541 Réalisation d'un documentaire sur l'histoire de Lille - Reproduction et Adopté à réutilisation à des fins commerciales des archives publiques conservées aux l'unanimité Archives municipales de Lille.

La société Réal Production et le réalisateur M. Olivier Sarrazin préparent un documentaire retraçant l'histoire de Lille aux XIXe et XXe siècles. Ce documentaire étant fort pour l'image de la Ville et permettant de valoriser le fonds d'archives, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder, à titre gracieux, et par dérogation au régime général en vigueur, la reproduction des archives et leur réutilisation à des fins commerciales.

Rapporteur: Alexandra LECHNER

ECOLES

16/542 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant

des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Moulins (2 demandes de

subventions) et Wazemmes (4 demandes de subventions).

Rapporteur: Véronique BACLE

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

16/543 Conseil Municipal d'Enfants - Réalisation de calendriers au profit de l'Unicef.

Adopté à

l'unanimité Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants du Vieux-Lille ont souhaité réaliser des calendriers pour les vendre lors de manifestations au profit de l'Unicef. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'Unicef et la Ville permettant la réalisation de cette action.

Rapporteur: Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

16/544 Adopté à l'unanimité Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à la coopérative SuperQuinquin.

Créée en juillet 2016, la SAS coopérative SuperQuinquin s'est donnée pour mission d'ouvrir et gérer un supermarché coopératif et participatif à partir de début 2017. Sur le modèle de Park Slope Food Coop à New-York, qui fonctionne depuis plus de 40 ans, et à la suite de La Louve à Paris, il sera l'un des premiers à ouvrir en France. Son nom évoque à la fois un grand magasin mais aussi le Nord, avec un slogan qui associe la personne qui fait ses courses à un héros. L'implication de chaque membre dans le fonctionnement quotidien du lieu crée un sentiment d'appartenance à un projet collectif où la gouvernance partagée est un facteur-clef du succès du projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et la structure et d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 €à la coopérative SuperQuinquin.

Rapporteur: Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

16/545 Adopté à

Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoiement des espaces publics intra muros de $\,$ Lille - Avenant $\,$ n $^{\circ}$ 5 $\,$ à la convention de l'unanimité groupement de commandes lié à l'arrêt définitif d'un marché de plein air.

> L'arrêt définitif du marché de plein air de l'Epine à Hellemmes, depuis le 7 juin 2016, nécessite la prise d'un avenant au groupement de commandes afin de diminuer la participation financière de la MEL au groupement de commandes.

Rapporteur: Stéphane BALY

ENERGIES

16/546 Adopté à l'unanimité Installation et hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur - Gazpar -Convention pour occupation domaniale.

Dans le cadre de ses activités de comptage, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Afin de déployer l'infrastructure ad hoc, GrDF sollicite la Ville afin de pouvoir mettre en place des antennes relais sur une partie des sites communaux présélectionnés.

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

16/547 Adopté à

Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes l'unanimité et de Lomme - Autorisation de signature de l'accord cadre.

> Une consultation portant sur les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé a été lancée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature du marché.

Rapporteur: Jérémie CREPEL

SANTÉ

16/548 Soutien aux organismes de santé - Subventions 2016.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, acteur majeur en matière de politiques sociales, s'est fortement engagée dans le domaine de la santé pour permettre aux Lillois d'exercer, sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité, de tolérance et de solidarité, leurs droits aux soins. La délégation Santé, qui adhère depuis plusieurs années au réseau Villes - Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, intervient dans ce domaine en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Région et le Département. C'est à ce titre que la Ville de Lille octroie une subvention aux associations qui ont répondu à l'appel à projet 2016 de la délégation Santé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 14.300 €

Rapporteur: Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

16/549 Subvention à l'association Fil à Fil.

Adopté à

l'unanimité L'association Fil à fil, en sus d'autres activités sur le quartier de Lille-Moulins, organise un accueil de loisirs pour les enfants du secteur de la Filature. L'association a sollicité un financement au titre de ces accueils de janvier à septembre 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 ۈ cette association.

Rapporteur: Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

16/550 Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec Adopté à l'ESMD, Amiens Métropole, l'Office Culturel d'Aire-sur-la-Lys, le Biplan-l'unanimité Vol de nuit, l'association Rêves en Cors et la Ville de Cracovie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les partenariats sollicités. Ils encouragent la pratique d'ensemble des élèves du Conservatoire (orchestre de formation professionnelle session symphonique, département jazz et cornistes) et leur offrent l'occasion de se produire en public dans différents lieux.

16/551 Projet "Finoreille" - Convention de partenariat avec l'Opéra de Lille.

Adopté à

l'unanimité Avec le concours de la DRAC Hauts de France et l'Acsé, l'Agence nationale pour la cohésion sociale, l'Opéra de Lille mène le projet "Finoreille" sur tout le territoire régional. Il s'agit d'animer une douzaine d'ateliers vocaux dans différents temps de vie de l'enfant entre 8 et 12 ans. Ce programme de pratique vocale de haute exigence artistique est encadré par une spécialiste de la voix de l'enfant. Trois ateliers se déroulent dans un rythme hebdomadaire à Lille pendant l'année scolaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'Opéra de Lille.

Rapporteur: Stanislas DENDIEVEL

<u>URBANISME</u>

16/552 Le Conseil **Municipal** prend acte

Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille.

Le 13 février 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille, par délibération n° 15 C 084, a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU). Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il a été présenté en débat métropolitain le 1er avril 2016. Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU. Il est proposé aux Conseils Municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

16/553 Adopté à

Déclarations d'intention d'aliéner et autorisations du droit des sols - Mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne l'unanimité de Lille (MEL) et la Ville - Convention entre la MEL et la Ville.

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville relative à la mise en service d'un logiciel mutualisé de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des autorisations du droit des sols (ADS).

16/554 Adopté à l'unanimité

Grand Projet urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activités au concédant pour l'année 2015.

Par délibération n° 08/35 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI, située 7 boulevard Louis XIV à Lille, la concession d'aménagement des Margueritois dans le quartier de Lille-Sud. Conformément à l'article 28 de la convention de concession, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce compte rendu d'activités.

16/570 Le Conseil Municipal prend acte Lille - Lomme (commune associée à Lille) - Rives de la Haute Deûle - Lancement de la concertation préalable.

Compte tenu de la capacité d'évolution du projet urbain des Rives de la Haute Deûle (RHD), le Bureau de communauté avait décidé, par délibération n° 13 B 0119 du 12 avril 2013, la réalisation d'études visant à apprécier la faisabilité et les conditions de réalisation d'une densification, voire d'une extension de l'opération. Ces études, confiées par mandat à la SORELI, ont permis de définir un deuxième secteur opérationnel correspondant au périmètre de la ZAC existante du 1er secteur opérationnel, au secteur du marais sud, à la pointe Boschetti et au site Favier. Une phase de concertation préalable doit ainsi être menée associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation aura pour but de présenter les objectifs et de permettre à la population d'être associée à la concrétisation du projet. Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter des objectifs poursuivis, d'autoriser Madame le Maire à confier à la Métropole Européenne de Lille l'ouverture et l'organisation de la concertation préalable selon les modalités définies dans la délibération.

ACTION FONCIÈRE

16/555 Adopté à l'unanimité Quartier Lille-Centre - Copropriétés Souham 1 et 2 - Création de servitudes.

Dans le cade du projet immobilier Souham 4, une réorganisation foncière des espaces attenants situés dans le coeur d'îlot Souham doit être menée pour garantir une bonne cohabitation entre ce projet et les propriétés avoisinantes et permettre ainsi un fonctionnement simple et efficace du coeur d'îlot. La Ville de Lille, en tant que copropriétaire des ensembles immobiliers Souham I et Souham II, avec le CNRS comme seul second copropriétaire, est impactée par les régularisations foncières à mener. En effet, le projet de réaménagement du coeur d'îlot nécessite : pour Souham II, la création de servitudes tant au profit qu'à la charge de l'immeuble, lesquelles ne sont pas impactées par des contreparties financières et pour Souham I : la création de servitudes de même nature que celles reprises ci-dessus ainsi que l'acquisition à titre gratuit d'une emprise foncière totale de 259 m² de la SPL Euralille à la copropriété Souham I afin de permettre la création d'un nouvel accès à l'immeuble via l'avenue Le Corbusier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'élu délégué à voter les projets de résolution qui seront présentés aux Assemblées Générales des deux copropriétés Souham I et Souham II pour autoriser la création des servitudes.

16/556 Adopté à l'unanimité Quartier de Lille-Centre - Déclassement du terrain communal à l'angle des rues Malpart et Lydéric.

La Ville de Lille est propriétaire du terrain situé à l'angle des rues Malpart et Lydéric. La démolition de l'ancienne auberge de jeunesse et de l'ancienne maternité que supportait ce terrain a permis le déplacement de la sous-station Dalkia et du transformateur ERDF qui subsistaient, entraînant la désaffectation totale de la parcelle. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement de ce terrain hors du domaine public.

16/557 Adopté à l'unanimité Quartier de Lille-Centre - Constitution d'une servitude de passage avenue du Président John Fitzgerald Kennedy.

La Ville de Lille est propriétaire du terrain situé à l'angle des rues Malpart et Lydéric. Ce terrain va être cédé à la société Linkcity, lauréate de la consultation d'opérateurs lancée par la Ville de Lille en avril 2013 pour y construire 148 logements, un restaurant scolaire ainsi qu'un parking en sous-sol de 120 à 130 places. Une servitude de passage sur une voie appartenant à LMH, propriétaire voisin, est nécessaire pour les livraisons du restaurant scolaire. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la création de cette servitude et d'en assurer les frais d'entretien jusqu'au transfert dans le domaine métropolitain.

16/558 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - Déclassement d'une partie de parcelle communale – "Lot 10.8".

Par délibération n° 15 C 1140 du 18 décembre 2015, la Métropole Européenne de Lille a approuvé l'attribution de la concession d'aménagement Euralille 3000 à la SPL Euralille. Dans ce cadre, la SPL Euralille projette de réaliser un programme immobilier nommé « lot 10.8 » localisé dans le secteur Chaude Rivière, à proximité du faisceau ferroviaire menant à la gare Lille Flandres. Le terrain d'assiette de ce programme immobilier est composé d'une partie d'une parcelle communale cadastrée section TZ n° 636p pour une contenance de 923 m² sur les 9 609 m² totaux qu'elle représente. Suite aux travaux de réaménagement des espaces publics réalisés dans ce secteur en 2015 et 2016, cette partie de terrain a fait l'objet d'une désaffectation. Il est demandé au Conseil Municipal de décider à présent le déclassement de cette parcelle.

16/559 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - Secteur Chaude Rivière - Échange foncier avec la SPL Euralille.

Par délibération n° 15 C 1140 du 18 décembre 2015, la Métropole Européenne de Lille a approuvé l'attribution de la concession d'aménagement Euralille 3000 à la SPL Euralille. Dans ce cadre, la SPL Euralille projette de réaliser un programme immobilier sur une parcelle communale et propose à la Ville, en échange, la cession de parcelles implantées dans le Parc des Dondaines ou représentant soit une partie de la voie de desserte du Casino, soit une partie de l'allée du Fort Sainte-Agnès.

16/560 Adopté à

Quartier de Lille-Sud - Bien sis 466 rue du Faubourg d'Arras - Vente à VILOGIA.

l'unanimité La Ville s'est rendue propriétaire, par préemption, du bien sis 466 rue du Faubourg d'Arras situé dans le périmètre du projet NPNRU Jean-Baptiste Clément à Lille-Sud dont le but est la poursuite de l'effort de rééquilibrage et de requalification de l'offre de logements et de désenclavement de ce quartier vers la rue du Faubourg d'Arras, voie d'accès principale depuis le sud de la métropole vers Lille. La parcelle DL 411 constitue le seul foncier non maîtrisé par VILOGIA, en charge du portage de cette opération. Aussi il convient de revendre le bien à VILOGIA qui s'est engagé à l'acheter.

16/561 Adopté à l'unanimité

Quartier de Lille-Sud - Site des Margueritois - Parcelles sises rues Berthelot et Victor Renard - Transfert de propriété par la SORELI à la Ville de Lille.

Dans le cadre du GPU, le Conseil Municipal a approuvé, le 20 mars 2006, le projet d'aménagement du site des Margueritois permettant la réalisation d'un programme de construction de 220 logements ainsi que la création de trois nouvelles voies nord-sud et d'un square public. La Ville, par délibération de son conseil municipal du 28 janvier 2008, a attribué la concession d'aménagement du site à la SORELI. A ce titre, une convention de concession a été signée entre les parties le 20 février 2008. Cette dernière prévoit que toutes les voiries et le square inclus dans le programme de travaux de la concession d'aménagement constituent des biens de retour qui doivent obligatoirement revenir à une valeur symbolique au concédant, et éventuellement aux concessionnaires de services publics, ou à toute autre collectivité territoriale compétente, à l'expiration de la convention, laquelle interviendra le 26 février 2017. Il convient de prévoir, dès à présent, le transfert de propriété au profit de la Ville de ces biens de retour constituant l'emprise des voies piétonnes de liaison entre les voies nouvelles et celle du square Filberville situé rue Berthelot, les voiries et le bassin d'infiltration des eaux pluviales étant quant à eux transférés à la Métropole Européenne de Lille. Les emprises transférées à la Ville de Lille, situées rues Berthelot et Victor Renard, représentent une surface totale de 3 881 m². Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de propriété de ces biens de la SORELI à la Ville de Lille.

16/562 Adopté à l'unanimité Quartier de Lille-Moulins - Cession à la SPLA La Fabrique des Quartiers des immeubles sis 6, 8, 10 et 12 rue d'Arras.

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de trois maisons sur des parcelles situées à Lille, rue d'Arras pour des surfaces respectives de 167, 122 et 71 m². Ces immeubles doivent être cédés à la SPLA « Fabrique des Quartiers », déjà propriétaire de l'immeuble sis au n° 4 rue d'Arras pour être réhabilités dans le cadre d'une opération globale.

HABITAT DURABLE

16/563 Adopté à l'unanimité Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de facades.

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblés proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable.

QUALITÉ ET INNOVATION DANS L'HABITAT

16/564 Adopté à

Aides financières à la production de logements en accession sociale et maîtrisée à la propriété - Opération "Natur'L" - Avenant à la convention de partenariat l'unanimité entre la Ville de Lille et la SCCV Loos Vallès.

> Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés pour les mandats 2008-2014 et 2014-2020, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par la MEL avec son PLH, accompagner financièrement, conformément à l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisitionamélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Par délibérations n° 11/747 du 16 septembre 2011 et n° 13/936 du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a attribué à l'opération "Natur'L" (site Anquetil) réalisée par la SCCV Loos Vallès une aide financière de 368.000 € (correspondant à la construction de 32 logements en accession sociale et 36 logements en accession maîtrisée). Une convention de partenariat a été signée le 27 novembre 2014 entre la Ville de Lille et la SCCV Loos Vallès, pour formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de financement de l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention pour modifier les modalités de versement de la subvention.

16/565 Adopté à Aides financières pour la production de logements locatifs sociaux.

l'unanimité Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider une opération de construction neuve pour la production de 8 logements, représentant une aide totale maximum de 38.000 €

Rapporteur: Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

16/566 Adopté à l'unanimité Programme de requalification des courées - Cour Faget (deuxième phase) -Convention entre SOLIHA Métropole Nord et la Ville - Subvention.

Une première phase de travaux de requalification de la cour Faget a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille dans le cadre de l'ancien "dispositif courées". La cour Faget étant propriété en totalité de SOLIHA Métropole Nord, celle-ci réalisera ellemême la deuxième phase des travaux. Le coût des travaux est estimé à 108.333,34 €HT, soit 130.000 €TTC. La Ville de Lille prend en charge 20 % des travaux, soit 21.666,67 € HT (26.000 €TTC) (et la Métropole Européenne de Lille 80 %). Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre SOLIHA Métropole Nord et la Ville relative à la réalisation et au financement de cette opération.

16/567 Adopté à

Programme de requalification des courées - Cour Casier située 100-102, rue des Meuniers - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement l'unanimité entre la MEL et la Ville.

> Les travaux de requalification de la cour Casier à Lille ont été validés dans le cadre de la délibération n° 08/762 du 6 octobre 2008. Par délibération n° 14 C 0542 du 10 octobre 2014, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé que les travaux de requalification des courées (travaux d'assainissement et de requalification des sols), dans le cadre d'un nouveau dispositif, seraient sous sa maîtrise d'ouvrage. A ce jour, les logements de la cour Casier ont été rénovés par SOLIHA Métropole Nord dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec la MEL et sont en attente de la requalification de la cour pour être mis en location. Le programme de travaux de requalification comporte la réalisation des équipements nécessaires en matière de réseaux d'assainissement, qui relèvent d'une prise en charge à 100 % de la MEL, et les travaux relatifs au traitement qualitatif des espaces collectifs communs à la cour ou à son environnement proche, pris en charge à 80 % par la MEL et à hauteur de 20 % par la Ville de Lille. Le montant des travaux de requalification de la cour Casier est estimé à 73.000 € TTC, soit, pour l'assainissement, 36.062 €TTC, pris en charge à 100 % par la MEL, et, pour les espaces extérieurs, 36.938 €TTC pris en charge à 80 % par la MEL (29.550,40 €TTC) et 20 % par la Ville de Lille (7.387,60 € TTC). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville portant transfert de maîtrise d'ouvrage et fixation du financement, permettant la réalisation de cette opération.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

16/568 Adopté à

Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides, l'unanimité annulation d'octroi, demande de remboursement.

> Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires, et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il s'agit d'octroyer cette aide à un ménage pour un montant total maximal de 600 € d'annuler l'aide octroyée à trois ménages (2.250 €) et de demander le remboursement de l'aide à trois ménages qui n'ont pas utilisé tout ou partie de l'argent versé (771 €).

Rapporteur: Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

16/569 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adopté à la

majorité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au

démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 8.500 €